

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2135

13 septembre 2011

SOMMAIRE

Adquantid SICAV - SIF SCA	102436	SKM Krieger S.à r.l.	102465
Andbanc Investments SIF	102467	Sky Saarbruecken S.à r.l.	102436
Bavarian Sky S.A.	102478	SLK Holding S.A. SPF	102465
B+C Beschläge S.à r.l.	102478	Société Européenne d'Expertises Techni- ques	102465
Brie Project N° 3 S.à r.l.	102479	Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A.	102465
FHR Finance Luxembourg S.à r.l.	102478	Socimmo Matériel	102466
Globafin S.A.	102479	Soc-Lux S.A.	102465
GS Shandong Retail Investment Parallel Li- mited Lux S.à r.l.	102470	Socrimex Europe S.à r.l.	102466
H&M Incentive Program S.à r.l.	102480	Sonae Re, S.A.	102467
KCTG LP2 S.à r.l.	102480	Sonae Re, S.A.	102466
Koch CTG S.à r.l.	102480	SPF - Sierra Portugal	102468
P & F S.à r.l.	102479	SPF - Sierra Portugal Feeder 1	102468
Saltus S.A.	102462	SPF - Sierra Portugal Feeder 2	102467
Saltus S.A.	102461	SPF-Sierra Portugal Real Estate	102468
Sapphire Ile de France 1 S.à r.l.	102462	SPM-Soparfi S.A.	102467
Sapphire Ile de France 2 S.à r.l.	102434	Steinmetz Diamond Group (Luxembourg) S.à r.l.	102436
Sapphire Lyon 1 S.à r.l.	102434	Steinmetz Diamond Group (Luxembourg) S.à r.l.	102436
Sapphire Lyon 2 S.à r.l.	102434	Stirling Real Estate S.A.	102468
SAR Creative Marketing AG	102463	Stoop Capital	102462
SAYE International S.A.	102463	Swiss Finance & Property Management .	102469
SCG STE Maurice 3 S.à r.l.	102464	Tech Fluid	102469
SciCan Luxembourg S.à r.l.	102434	Techno-Lux S.à r.l.	102470
SECOLUX Management	102462	Tisa S.à r.l.	102470
Selecta S.A.	102464	Tournelle Property S.A.	102468
Senta Investment II S.à r.l.	102435	Trilantic Capital Partners IV (Europe) In- vestors S.C.A.	102469
Sette S.A.	102464	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	102469
Seven Summits Capital S.A.	102464	T.S.R. (Time Share Renting) S.A.	102469
Shambala Sàrl	102434		
Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l.	102435		
Silberhorn S.à r.l.	102435		
Silver Point Sourcing S.à r.l.	102435		
Sirius Lux Invest S.A.	102464		

Sapphire Ile de France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 40.650,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.795.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011102835/11.

(110117128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sapphire Lyon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 101.675,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.792.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011102836/11.

(110117133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sapphire Lyon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 63.675,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.793.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011102837/11.

(110117132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SciCan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.890.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102838/10.

(110117216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Shambala Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.164.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102841/10.

(110117016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Senta Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 118.249.

Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession sous seing privé en date du 15 février 2011, l'associé unique, WONDERLEE TECHNOLOGIES LIMITED, société de droit bélizéen, ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O Box 1777, Belize City, Belize et inscrite au Registre de Commerce de Belize sous le numéro IBC 89,623, représentée par Monsieur Guillaume Winckel, en sa qualité d'administrateur unique, a cédé la totalité des parts sociales de la société, soit 125 parts sociales, à la société BLACKSTONE TRADING CORP, société de droit bélizéen ayant son siège social Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce de Belize sous le numéro IBC 70,421.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102840/17.

(110117001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.699.775,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 105.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102842/11.

(110116955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102843/9.

(110117155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.027.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2319 du 12 décembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Point Sourcing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011102844/16.

(110116909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sky Saarbruecken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102845/10.

(110117650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Steinmetz Diamond Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 111.712.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102849/11.

(110117462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Steinmetz Diamond Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 111.712.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102850/11.

(110117463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Adquantid SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 161.604.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary, residing in Hesperange.

There appeared:

1) ALPHA QUANTITATIVE INVESTMENT DEVELOPMENTS, SA. having its registered office at L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, 6A, rue Gabriel Lippmann, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 127.348,

2) ADEPA ASSET MANAGEMENT, S.A., a Luxembourg Management Company, having its registered office at L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, 6A, rue Gabriel Lippmann, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 114.721, represented by Mr. Carlos Alberto Morales López, on behalf of ADQUANTID FUNDS SIF, a specialised investment fund,

3) Mr. José CODINA CASTRO, companies Director, professionally residing at AD400 La Massana, Andorra, 3, Carretera de la Gonarda, Pis 6, casa 27,

all three persons here represented by Mr. Oscar Casas Vilà, lawyer, professionally residing at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of three powers of attorney under private seal given on May 27th, 2011,

The said proxies initialed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing persons, acting as stated above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "AD-QUANTID SICAV - SIF SCA" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established at Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

If the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object. The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the law of 13 February 2007, relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), by means of spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the law dated 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the Law of 13 February 2007), as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

Art. 5. Investment objectives and Policies. The purpose of the Company is to provide investors with an opportunity for investment in a self managed mutual investment fund in order to achieve an optimum return from the capital invested.

The Company will seek to achieve its objectives, in accordance with the policies and guidelines established by the General Partner. For this purpose the Company offers a choice of Sub-Funds as described in the Offering Document, which allow investors to make their own strategic allocation.

The specific goals and criteria to manage the assets of the various Sub-Funds could be considered as pursuing the following strategies: alternative investment strategies, investment in venture capital, investment in futures contracts (commodity futures and/or financial futures) and/or in options or investment in real estate; as stated, from time to time, in each relevant Appendix of the Offering Document dedicated to each one of these specific goals and criteria.

There can however be no assurance that the investment objective will be successful or that the investment objectives of the Company will be achieved.

The specific investment policies and risk spreading rules applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the Board of Directors of the General Partner and disclosed in the Offering Document.

Art. 6. Share Capital, Sub-Funds, Classes and Categories of Shares. The initial share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at the time of establishment amount to thirty one thousand two hundred Euro (EUR 31, 200.-) represented by one (1) general partner share without par value, and four hundred and forty-nine (449) ordinary shares without par value. The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company.

The minimum capital shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand euros (1,250,000.- EUR) within a period of 12 months following the authorization of the Company as a specialised investment fund under Luxembourg law.

The share capital of the Company shall be represented by the following two types of Shares:

- "General Partner Share": Share which shall be subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (actionnaire-gérant commandité);
- "Ordinary Shares": Shares which shall be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires).

For the purposes of the consolidation of the accounts the base currency of the Company shall be Euro (EUR).

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with their specific features as described in the Offering Document of the Company.

The Company is one single entity; however, the rights of investors and creditors regarding a Sub-Fund or raised by the constitution, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of this Sub-Fund, and the assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the constitution, operation or liquidation of this Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. The assets, commitments, charges and expenses that cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered.

The General Partner of the Company may decide at any time to create new Sub-Funds.

The General Partner of the Company may also decide to issue, within each Sub-Fund, other different classes of Shares (the "Classes") having e.g. (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, Shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) different currencies and/or such other features as may be determined by the General Partner of the Company from time to time.

The currency in which the Classes of Shares are denominated may differ from the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. The General Partner of the Company may, at the expense of the relevant Class of Shares, use instruments such as forward currency contracts to hedge the exposure of the investments denominated in other currencies than the currency in which the relevant Class of Shares is denominated.

The Classes of Shares may be sub-divided into Categories of Shares which may differ in respect of their specific features.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company is restricted solely to Well-informed investors such as institutional investors, professional investors and any other qualified investors, as specified under article 2 of the Law of 2007.

Under the Law of 2007, a Well-informed Investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

- who adhere in writing to the status of Well-informed Investor, and
- who invest at least one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) in the Company or who have been subject to an assessment made by a credit institution, an investment firm or a management company certifying their expertise, experience or knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

This restriction is not applicable to the General Partner which may hold Shares without falling into one of these categories.

Each Share is indivisible with respect of the rights conferred to it. In their dealings with the General Partner of the Company or the Custodian, the co-owners or disputants of Shares must be represented by the same person. The exercise of rights attached to the Shares may be suspended until these conditions are met.

All shares are in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

7.2 Form, Ownership and Transfer of Shares

Shares of any Class or Category in any Sub-Fund may be issued, upon decision of the General Partner as specified in the Offering Document, in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his or her right of ownership of such Shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of his or her Shareholding upon request; no certificates shall be issued.

Fractions of registered Shares will be issued, whether resulting from subscription or conversion of Shares.

Title to Shares is transferred by the inscription of the name of the transferee in the register of Shareholders upon delivery to the General Partner of the Company of a transfer document, duly completed and executed by the transferor and the transferee.

The General Partner will not issue or give effect to any transfer of shares of the Company to any investor who may not be considered as Well-informed investor. The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as Well-informed investor. If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed investor, the General Partner will redeem the relevant shares in accordance with the provisions under Article 8 below "Issue and redemption of Shares".

The General Partner will refuse the issue of shares or the transfer of shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the shares are sold or transferred is a Well-informed investor. In considering the qualification

of a subscriber or a transferee as a Well-informed investor, the General Partner will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Well-informed investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the General Partner that such subscription is made on behalf of a Well-informed investor as aforesaid and the General Partner may require evidence that the beneficial owner of the shares is a Well-informed investor.

7.3 Restrictions on Subscription and Ownership

The General Partner may, at any time and at its discretion, temporarily discontinue, terminate or limit the issue of Shares to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The General Partner may also prohibit certain persons or corporate bodies from directly or beneficially acquiring or holding Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Sub-Fund, the Shareholders of the Company or any Sub-Fund.

In addition, the General Partner may:

- reject in whole or in part at its discretion any application for Shares; or
- redeem at any time Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding such Shares.

In the event that the General Partner gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a Shareholder, such Shareholder shall cease to be entitled to the Shares specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed investor, the General Partner will redeem the relevant shares.

Art. 8. Issue and redemption of Shares.

8.1 Issue of Shares

The General Partner may issue Shares of any Class or Category within each separate Sub-Fund.

Shares are made available through the General Partner on a continuous basis in each Sub-Fund.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund.

Shares shall be issued on the relevant business day (a "Business Day") having been designated by the General Partner to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the "Valuation Day"), subject to the right of the General Partner to discontinue temporarily such issue as provided in "Temporary Suspension of the Calculation". Whenever used herein, the term "Business Day" shall mean a day on which banks are open for business in Luxembourg.

The price per Share will be the net asset value ("NAV") per Share of the relevant Class or Category of Shares within each Sub-Fund as of the applicable Valuation Day together with any applicable sales charges. Subject to the laws, regulations, stock exchange rules or banking practices in a country where a subscription is made, taxes or costs may be charged additionally. The NAV per Share of each Class or Category will be available within the period of time determined by the General Partner and specified in the Offering Document.

Investors may be required to complete a subscription agreement for Shares or other documentation satisfactory to the General Partner indicating that the purchaser or the beneficial owner is not a "U.S. Person" and that he is an Institutional Investor, Professional Investor or a Qualified Investor as specified under article 2 of the Law of 2007. Subscription agreements containing such representations are available from the General Partner or the Company's duly appointed agents. For subsequent subscriptions, instructions may be given by fax, telex or by post.

Payments shall be made within the period of time determined by the General Partner and specified in the Offering Document by electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) and in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or in any other currency to the extent provided for in the Offering Document to the order of the Custodian. Failing these payment applications will be considered as cancelled.

The General Partner will not issue Shares as of a particular Valuation Day unless the application for subscription of such Shares has been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the subscriber) by a time dictated by the General Partner as more fully described in the Offering Document; otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day. Subscriptions may be executed by distributors; in such cases, investors may be aware that investment procedures or time limits may apply.

The General Partner reserves the right to reject any subscription in whole or in part, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant within the timeframe as indicated in the Offering Document, provided such subscription monies have been cleared.

No Shares of any Class or Category and Sub-Fund will be issued during any period when the calculation of the NAV per Share in such Class or Category or Sub-Fund is suspended by the General Partner.

In the case of suspension of dealings in Shares, the subscription will be dealt with on the first Valuation Day following the end of such suspension period.

The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities to any Shareholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the independent authorized auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") which shall

be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund described in the Offering Document for the Shares of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Shareholders.

To the extent that a subscription does not result in the acquisition of a full number of Shares, fractions of registered Shares shall be issued to one thousandth of a Share.

8.2 Minimum Investment and Holding

Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding may be set by the General Partner and disclosed in the Offering Document of the Company.

8.3 Redemption of Shares

Except as provided in "Temporary Suspension of the Calculation", Shareholders may at any time request redemption of their Shares.

Redemptions will be made at the NAV per Share in the relevant Sub-Fund and Class or Category on any Valuation Day, provided that the applications have been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the Shareholder) by a time dictated by the General Partner of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day. Redemptions may be executed by distributors; in such cases, investors may be aware that investment procedures or time limits may apply.

Further to potential fluctuations, the redemption price may be higher or lower than the price paid at the time of the subscription or purchase.

Instructions for the redemption of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address of the Shareholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund, the relevant Class or Category, the number of Shares or currency amount to be redeemed, the name in which such Shares are registered and full payment details, including name of beneficiary, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application.

Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the General Partner. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Shareholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in "Temporary Suspension of the Calculation" hereof.

The General Partner shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in each Sub-Fund in order to make certain at any time, under normal circumstances, the repurchase of Shares of a Sub-Fund.

Upon instruction received from the General Partner, payment of the redemption price will be made within the period of time determined by the General Partner and specified in the Offering Document. Payment for such Shares will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class as disclosed in the Appendices below or in any freely convertible currency specified by the Shareholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the relevant Shareholder.

Shares in any Sub-Fund will not be redeemed if the calculation of the NAV per Share of such Sub-Fund is suspended by the General Partner in accordance with "Temporary Suspension of the Calculation".

Furthermore, if on any Valuation Day repurchase requests and conversion requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the General Partner may decide that part or all of such requests for repurchase or conversion will be deferred for such period as the General Partner considers to be in the best interest of the relevant Sub-Fund, but normally not exceeding one Valuation Day. On the next Valuation Day following such period, these repurchase and conversion requests will be met in priority to later requests.

If, as a result of any request for repurchase, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the General Partner may treat such request as a request to redeem the entire shareholding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

Art. 9. Conversion of Shares. Except as otherwise specified in the Offering Document, Shareholders who wish to convert all or part of their Shares of a particular Class or Category into Shares of other Class(es) or Category(ies) of Shares (as far as available) within the same Sub-fund or Shares of the same or different Classes or Categories of Shares (as far as available) of another Sub-funds must submit an application by fax or by post to the registrar and transfer agent, specifying the Sub-Fund or Sub-Funds, the Class/Category or Classes/Categories concerned and the number of Shares they wish to convert.

A conversion of Shares of a particular Class or Category of one Sub-Fund for Shares of another Class or Category in the same Sub-Fund and/or for Shares of the same or different Class or Category in another Sub-Fund will be treated as redemption of Shares and a simultaneous purchase of Shares of the acquired Sub-Fund. A converting Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile.

Shares may be tendered for conversion on any Business Day.

All terms and conditions regarding the redemption of Shares shall equally apply to the conversion of Shares.

No conversion of Shares will be effected until a duly completed conversion request form or other written notification acceptable to the registrar and transfer agent has been received at the registered office of the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the Shareholder) by a time dictated by the General Partner acting on behalf of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day.

In converting Shares, the Shareholder must where applicable meet the minimum investment requirements referred to in Article 8.2 hereof.

If, as a result of any request for conversion, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the General Partner may treat such request as a request to convert the entire holding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

Conversions will be made on the basis of the respective NAVs of the relevant Shares of the relevant Class or Category of Shares or Sub-Fund, as of the relevant Valuation Day(s) following receipt by the registrar and transfer agent, of the documents mentioned in the Offering Document, less any conversion charge specified in the Offering Document.

Art. 10. Charges of the Company.

10.1 General

The Company shall pay out of the assets of the relevant Sub-Fund all expenses payable by the Sub-Fund which shall include but not be limited to:

- fees payable to and reasonable disbursements and out-of-pocket expenses incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent, as applicable;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Fund;
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the Sub-Fund;
- legal expenses incurred by the Custodian while acting in the interests of the Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against the Custodian or other agents of the Company for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Articles of Association or otherwise with respect to the Company;
- the costs and expenses of the preparation and printing of written confirmations of Shares; the costs and expenses of preparing and/or filing and printing of the General Partner and all other documents concerning the Company, including registration statements and Offering Document and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Company or the offering of Shares of the Company; the costs and expenses of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the NAV from the Administrative Agent; the cost of preparing and distributing public notices to the Shareholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, including all advertising expenses and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding 5 years.

10.2 Formation and launching expenses of the Company

The costs and expenses of the formation of the Company and the initial issue of its Shares will be borne by the Company and amortised over a period not exceeding 5 years from the formation of the Company and in such amounts in each year as determined by the General Partner on an equitable basis.

10.3 Formation and launching expenses of additional Sub-Funds

The costs and expenses incurred in connection with the creation of a new Sub-Fund shall be written off over a period not exceeding 5 years against the assets of such Sub-Fund only and in such amounts each year as determined by the General Partner on an equitable basis. The newly created Sub-Fund shall not bear a pro-rata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Shares, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

10.4 Fees of the General Partner

The Investment Manager is entitled to a management fee, payable out of the net assets of each Sub-Fund. Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the General Partner will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.5 Fees of the Investment Manager

The Investment Manager is entitled to an investment management fee, and a performance fee as applicable payable out of the net assets of each Sub-Fund. Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Investment Manager will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.6 Fees for the Investment Advisor

The Investment Advisor is entitled to an advisor fee payable out of the net assets of each Sub-Fund. Such fee is described for each-Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Investment Advisor will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.7 Fees for the Administrative Agent

The Administrative Agent is entitled to an administration fee out of the net asset of the relevant Sub-Fund payable at the end of each month. Such fee will depend on the investment policy of the relevant Sub-Fund.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Administrative Agent will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.8 Fees of the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent

The Custodian, paying agent, registrar and transfer agent shall be entitled to fees the maximum amount of which will be indicated in the Offering Document. In addition, the Custodian may receive customary banking fees for transactions.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent and any custody charges of banks and financial institutions to which custody of assets of a Sub-Fund is entrusted, will be borne by the relevant Sub-Fund.

Art. 11. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

The consolidated accounts of the Company shall be kept in the Reference Currency of the Company. The financial statements relating to the separate Sub-Funds shall also be expressed in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund.

Art. 12. Publications. Audited annual reports will be made available to the Shareholders at no cost to them at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

Any other financial information to be published concerning the Company, including the NAV, the issue, conversion and repurchase price of the Shares for each Sub-Fund and any suspension of such valuation, will be made available to the public at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the General Partner, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders, sent to the Shareholders via e-mail, published on the website of the Company, in one or more newspapers and/or in the Memorial.

Art. 13. Determination of the net asset value per share.

13.1 Frequency of Calculation

The NAV per Share for each Class or Category within the relevant Sub-Fund will be calculated as more fully described in the Offering Document (a "Valuation Day"), in accordance with the provisions of "Valuation of Assets" hereinafter. Such calculation will be done by the Administrative Agent under the direction and the ultimate responsibility of the General Partner.

13.2 Calculation

The NAV per Share for each Class or Category of Shares within the relevant Sub-Fund shall be expressed in the Reference Currency of each relevant Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Sub-Fund attributable to the relevant Class or Category, being the value of the total assets of that Sub-Fund properly allocable to such Class or Category less the portion of liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such Class or Category, on any such Valuation Day, by the total number of Shares of such Class or Category then outstanding on the relevant Valuation Day, in accordance with the valuation rules set forth under "Valuation of Assets".

The assets and liabilities of each Sub-Fund are valued in its Reference Currency.

The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest Share of the relevant currency as the General Partner shall determine.

13.3 Temporary Suspension of the Calculation

The General Partner may suspend the determination of the NAV per Share of any Sub-Fund and in consequence the issue and redemption of its Shares from its Shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Sub-Fund:

- when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund, or when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

- when, as a result of political, economic, military or monetary events, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Sub-Fund, or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-Fund cannot be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published and shall be notified to Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the NAV has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the NAV per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Sub-Fund.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the NAV per Share in the relevant Sub-Fund.

13.4 Valuation of the Assets

The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company;
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- (viii) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of the assets of each Sub-Fund shall be determined as follows:

a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

b) The value of securities listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets will be valued at the last available price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

c) In the event that the securities are not listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets or if, in the opinion of the General Partner, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the General Partner based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith by the General Partner;

d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;

e) The NAV per Share of any Sub-Fund may be determined by using an amortised cost method for all investments with a known short term maturity date. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortisation cost, is higher or lower than the price such Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Administrative Agent will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that the relevant Sub-Fund's investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Administrative Agent. If the Administrative Agent believes that a deviation from the amortised cost per Share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Administrative Agent shall take such corrective action, if any, as they deem appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;

The relevant Sub-Fund shall, in principle, keep in its portfolio the investments determined by the amortisation cost method until their respective maturity date;

f) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Administrative Agent;

g) All other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Administrative Agent;

h) The Administrative Agent, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Administrative Agent is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

If since the time of determination of the NAV per Share of any Class or Category in a particular Sub-Fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-Fund are dealt in or quoted, the Administrative Agent may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the NAV per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second NAV per Share.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(i) All loans, bills and accounts payable;

(ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(iii) All accrued or payable administrative expenses;

(iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves, if any, authorised and approved by the General Partner; and

(vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the General Partner shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in its corresponding Section.

The NAV per Share for each Sub-Fund is determined by the Administrative Agent and made available at its registered office.

Each Sub-Fund shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant ex-dividend dates.

Art. 14. Distribution policy. The General Partner may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realised capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Notwithstanding the above, no distribution may be made as a result of which the total net assets of the Company would fall below the equivalent in the Reference Currency of the Company of the minimum amount of the net assets of undertakings for collective investment, as required by Luxembourg law.

Distributions made and not claimed within five years from their due date will lapse and revert to the relevant Sub-Fund.

Art. 15. Amendments to the Articles of Association. The General Partner may call for an extraordinary meeting of shareholders and in accordance with Luxembourg law, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, may do such amendments to these Articles of Association as it may deem necessary in the interest of the Shareholders.

Art. 16. Duration, Dissolution, Liquidation of the Company or of any Sub-Fund, Class or Category and Amalgamation. The Company and each of the Sub-Funds are established for an unlimited period of time. The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 15 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3) of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth (1/4) of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth (1/4) of the votes of the shares represented at the meeting. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be natural persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The event leading to dissolution of the Company must be announced by a notice published in the Memorial. In addition, the event leading to dissolution of the Company must be announced in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event will also be notified to the Shareholders in such other manner as may be deemed appropriate by the General Partner.

The general meeting or, as the case may be, the liquidator(s) it has appointed, will realise the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in the best interest of the Shareholders thereof, and upon instructions given by the general meeting, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liquidation expenses relating thereto, amongst the Shareholders of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in proportion to the number of Shares held by them. The general meeting may distribute the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind to any Shareholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the general meeting (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders.

At the date of the decision of the liquidation of the Fund, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Class, Category and/or Sub-Fund is concerned, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment at the date of the decision of the liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 9 months as from the date of the decision of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse de Consignation.

Shares may be redeemed, provided that Shareholders are treated equally.

In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a Class, Category or Sub-Fund should fall down to such an amount considered by the General Partner as the minimum level under which the Class, Category or Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class, Category or Sub-Fund should have negative consequences on the investments of such Class, Category or Sub-Fund or when the range of products offered to clients is rationalized, the General Partner may decide to conduct a compulsory redemption operation on all shares of a Class, Category or Sub-Fund, at the net asset value per share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including effective prices and expenses incurred for the realisation of investments). The Company shall send a notice to the shareholders of the relevant Class, Category or Sub-Fund, before the effective date of compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such redemption as well as the procedures to be enforced. Unless otherwise stated by the General Partner, shareholders of such Class, Category or Sub-Fund, may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to liquidate. If the General Partner authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the General Partner in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realisation of the investments, closing expenses and non paid-off setting-up expenses) until the effective date of the compulsory redemption.

Under the same circumstances as provided in the paragraph above in relation to the liquidation of Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds, the General Partner may decide to amalgamate a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund. Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund. Such publication will be made at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Class, Category and/or Sub-Fund becomes effective.

The General Partner may decide to allocate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of another UCI submitted to the Law of 2007 or to another sub-fund within such other UCI (such other UCI or sub-fund within such other UCI being the "new Fund") (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders) where the value of the net assets of any Class, Category and/or Sub-Fund has decreased to an amount determined by the General Partner to be the minimum level for the Class, Category and/or Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation or as a matter of rationalisation. Such decision will be announced by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner (and, in addition, the notice will contain information in relation to the new Fund), one month

before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, Shareholders having not requested the redemption of their Shares will be bound by the decision of the General Partner, provided that only the Shareholders having expressly consented thereto may be transferred to a foreign UCI.

Art. 17. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner and/or any one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. The General Partner and/or any officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that the General Partner and/or any officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, the General Partner and/or such officer shall make known to the Shareholders such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and the General Partner and/or such officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

Art. 18. General Partner.

18.1. The Company shall be managed by its General Partner. The General Partner is a shareholder of the Company.

The General Partner is the company ALPHA QUANTITATIVE INVESTMENT DEVELOPMENTS, S.A. with registered office at L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, 6A, rue Gabriel Lippmann, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B-127348.

18.2. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

18.3. The General Partner is vested with the most extensive powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's purpose in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association for the General Meeting of shareholders shall fall within the remit of the General Partner.

18.4. The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the investment policy.

Furthermore, the General Partner may appoint one or more investment managers and/or investment advisors with respect to the implementation of the investment policy of the Company.

Any such appointment may be revoked by the General Partner at any time.

18.5. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who need not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment to the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

18.6. The General Partner may be removed by the Company, following a determination by a competent Luxembourg court, and replaced by another general partner solely (i) in case of material breach of the Articles, gross negligence, fraud or other willful misconduct, or (ii) for any illegal acts of the General Partner to the extent such illegal acts may be considered by the general meeting of shareholders as impacting its ability, "honorabilité" or appropriateness of its mission.

The removal, which shall be effective following a determination by a competent Luxembourg court, first requires a decision of the general meeting of shareholders with a 80% majority of the cast votes present or represented at such meeting. Such general meeting of the shareholders may be held at any time and called by the General Partner upon the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the capital of the Company. Decisions shall be validly passed without the concurrence of the General Partner, as neither the General Partner nor any person or entity having a personal and/or direct financial interest in the capital of the General Partner, nor any members of the board of directors of the General Partner or any other investment manager if appropriate, shall be entitled to vote.

In case of removal, the General Partner shall procure that the General Partner shares held by it at the time it is removed from office is forthwith transferred to any successor general partner that shall be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

Upon a decision of the general meeting of shareholders to remove the General Partner, and following a determination by a competent Luxembourg court, the Company shall have the right to re-purchase all management shares at a price

equal to the fair value to the replacement General Partner, and all management shares shall be transferred to the Company or to the replacement General Partner, as the case may be, and such transfer shall be registered in the register of shares of the Company with effect as of the date on which the Company is notified such purchase.

In case of removal, the Company shall issue no break-up fee to the General Partner and the latter shall not be entitled to any transaction payment in respect of which it has acted fraudulently.

Art. 19. Signatory Powers. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the General Partner or of any other persons to whom authority has been delegated by the General Partner.

No ordinary shareholder shall represent the Company.

Art. 20. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class or Category of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-a-vis third parties must be approved by the General Partner.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office, on the third Wednesday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

All shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each share of whatever Class or Category is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not to be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 21. Independent Authorized Auditor. In accordance with the Law of 2007, the books and the preparation of all declarations required by Luxembourg law shall be supervised by an independent authorized auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé") who shall be appointed by the Shareholders' General Meeting and who shall be remunerated by the Company.

The incumbent independent authorized auditor may be dismissed at any time by the Shareholders' General Meeting.

Art. 22. Custodian of the assets of the Company. To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5 April 1993 on the supervision of the financial sector, as amended (the "Custodian").

The Custodian shall have the powers and responsibilities provided for by the Law of 2007.

If the Custodian wishes to resign, the General Partner shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The General Partner may terminate the custody agreement but may not remove the Custodian from office unless a replacement has been found.

Art. 23. Applicable law, Jurisdiction. The Articles of Association are pursuant the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Any claim arising between the Shareholders, the General Partner, the Investment Manager, the Administrative Agent and the Custodian shall be settled according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction

of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the General Partner, the Investment Manager, the Administrative Agent and the Custodian may subject themselves and the Company (i) to the jurisdiction of courts of the countries in which the Shares are offered or sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, (ii) with respect to matters relating to subscriptions, redemptions and conversions by Shareholders resident in such countries, to the laws of such countries.

Art. 24. General provisions. In respect of all matters not governed by these Articles of Association the parties shall refer to the provisions of the law of 10th August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto and the relevant law and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the Law of 13 February 2007.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31st December 2011.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in these Articles of Incorporation in 2012.

Subscription and Payment

The initial share capital of the Company is subscribed as follows:

- ALPHA QUANTITATIVE INVESTMENT DEVELOPMENTS, S.A., prenamed, subscribes for one (1) General Partner Share with no par value,
- ADQUANTID FUNDS SIF, prenamed, subscribes for four hundred and forty-eight (448) ordinary shares with no par value;
- Mr. Jose CODINA CASTRO, prenamed, subscribes for one (1) ordinary share with no par value,

All the shares have been fully paid up by payments in cash, so that the amount of thirty-one thousand two hundred Euro (EUR 31, 200.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The subscribers declared that upon determination by the General Partner, pursuant to the Articles, of the various classes of shares which the Company shall have, it will select the class or classes of shares to which the shares subscribed to shall appertain.

Statement

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in Article 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organization are estimated at approximately EUR 3, 000.-.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, present or represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and, after verification that it was regularly constituted, passed the following resolutions:

- 1) The address of the registered office of the Corporation is fixed at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Has been appointed as independent authorized auditor, its mandate expiring at the issue of the annual general meeting to be held in 2012:
 - BDO AUDIT, S.A. with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 147.570.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at request of the above-named person, this deed is written in English followed by a French translation; in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Hesperange, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by the surname, first name, civil status and residence, he signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) la société ALPHA QUANTITATIVE INVESTMENT DEVELOPMENTS, S.A. ayant son siège social à L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, 6A, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-127.348,

2) ADEPA ASSET MANAGEMENT, S.A., une société de gestion de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, 6A, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.721, représentée par Monsieur Carlos Alberto Morales López, pour compte d'ADQUANTID FUNDS SIF, un fonds d'investissement spécialisé,

3) Monsieur José CODINA CASTRO, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à AD400 La Massana, Andorra, 3, Carretera de la Gonarda, Pis 6, casa 27,

les trois comparants ici représentés par Monsieur Oscar Casas Vilà, juriste, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, 6A, rue Gabriel Lippmann,

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 27 mai 2011,

Lesdites procurations resteront, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, agissant comme prèdit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Raison sociale. Il existe entre les actionnaires existants et ceux pouvant devenir détenteurs d'actions à l'avenir, une société en commandite par actions qualifiée en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "ADQUANTID SICAV - SIF SCA" (la "Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est sis à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Si l'actionnaire-gérant commandité détermine que des événements politiques, économiques, sociales ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents et qu'ils interfèrent avec les activités courantes de la Société à son siège social ou avec la bonne communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant un tel transfert temporaire, restera une entreprise luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds disponibles en titres négociables de tout type et tout autre actif autorisé conformément à la loi du 13 février 2007, relative aux fonds d'investissements spécialisés (la "Loi de 2007"), en répartissant les risques liés à l'investissement et en offrant à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société pourra prendre toutes mesures et conduire toutes opérations qu'elle trouvera appropriées pour réaliser ou développer son objet en conformité avec la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi du 13 février 2007), avec ses modifications le cas échéant.

Art. 5. Objectifs et politiques d'investissement. L'objectif de la Société est de donner aux investisseurs l'opportunité d'investir dans un fonds commun de placement autogéré afin d'obtenir un rendement optimal à partir du capital investi.

La Société vise à atteindre ses objectifs conformément aux politiques et directives prévues par l'actionnaire-gérant commandité. A cette fin, la Société offre un choix de compartiments comme décrit dans le document d'émission, qui permet aux investisseurs de procéder à leur propre allocation stratégique.

Les objectifs et critères spécifiques visant à gérer l'actif des différents compartiments peuvent être considérés comme poursuivant les stratégies suivantes: stratégies d'investissement alternatif, investissement en capital-risque, investissement en contrats à terme (contrats à terme sur marchandises et/ou contrats à terme d'instruments financiers) et/ou en options ou investissements en immobilier; comme prévu, de temps à autre, dans chaque annexe pertinente du document d'émission dédiée à chacun de ces objectifs et critères spécifiques.

Il ne peut toutefois y avoir aucune garantie que les objectifs d'investissement de la Société réussissent ou soient atteints.

Les règles de répartition des risques et les politiques d'investissement spécifiques applicables à chaque compartiment particulier seront fixées par l'actionnaire-gérant commandité et publiées dans le document d'émission.

Art. 6. Capital, compartiments, classes et catégories d'actions. Le capital initial de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera au moment de la mise en place d'un montant trente et un mille deux cents euros (31.200, - EUR) représenté par une (1) action d'actionnaire-gérant commandité sans désignation de valeur nominale et quatre cent quarante-neuf (449) actions commanditaires sans désignation de valeur nominale. Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société.

Le capital minimum de la Société sera au moins égal à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) pendant les 12 mois qui suivent l'autorisation de la Société.

Le capital social de la Société sera représenté par les types d'actions suivantes:

- "Action d'actionnaire-gérant commandité": action souscrite par l'actionnaire-gérant commandité;
 - "Actions ordinaires": actions souscrites par les actionnaires commanditaires;
- La devise de base utilisée pour la consolidation de comptes sera l'Euro (EURO).

Pour chaque compartiment, un portefeuille indépendant d'investissements et d'actifs sera conservé. Les différents portefeuilles seront investis séparément en fonction de leurs caractéristiques spécifiques comme décrit dans le document d'émission de la Société.

La Société est une entité unique; cependant, les droits des investisseurs et créanciers concernant le compartiment ou établis par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment et les actifs d'un compartiment ne seront responsables que pour les droits des actionnaires liés à ce compartiment et pour ceux des créanciers dont la réclamation se rapporte à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation de ce compartiment. Dans les relations entre les actionnaires de la Société, chaque compartiment est traité en tant qu'entité séparée. Les actifs, engagements, charges et dépenses qui ne peuvent être alloués à un compartiment précis sont imputés aux différents compartiments proportionnellement à leur actif net respectif, le cas échéant en fonction des sommes considérées.

L'actionnaire-gérant commandité de la Société peut décider à tout moment de créer de nouveaux compartiments.

L'actionnaire-gérant commandité de la Société peut également décider d'émettre, dans chaque compartiment, autres différentes classes d'actions (les "classes") ayant par exemple (i) une structure de charges de rachat et vente particulière et/ou (ii) une structure de frais de gestion ou de conseil spécifique et/ou (iii) des frais de distribution, de gestion des actionnaires ou autres différents et/ou (iv) des types variés d'investisseurs ciblés et/ou (v) des monnaies différentes et/ou toute autre caractéristique pouvant être fixée par l'actionnaire-gérant commandité de la Société à tout moment.

La monnaie dans laquelle les classes d'actions sont libellées peut différer de la monnaie de référence du compartiment pertinent. L'actionnaire-gérant commandité de la Société peut, aux frais de la classe d'actions concernée, utiliser des instruments comme des contrats monétaires à terme pour couvrir l'exposition des investissements libellés dans des devises autres que celle dans laquelle la classe d'actions concernée est libellée.

Les classes d'actions peuvent être sous-divisées en catégories d'actions pouvant ne pas avoir les mêmes caractéristiques spécifiques.

Art. 7. Actions.

7.1 La société est exclusivement limitée aux investisseurs avertis tel que les investisseurs institutionnels, professionnels et autres investisseurs qualifiés, comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007.

Conformément à la Loi de 2007, un investisseur averti doit être un investisseur institutionnel, professionnel ou autre qui remplit les conditions suivantes:

- qui adhère par écrit au statut de l'investisseur bien informé et
- qui investit au moins cent vingt-cinq mille euros (125 000 euros) dans la Société ou
- qui a été soumis à une déclaration effectuée par un établissement de crédit, une société d'investissement ou de gestion certifiant son expertise, expérience ou connaissance en ce qui concerne l'évaluation appropriée d'un investissement dans la Société.

Les conditions de cet article ne s'appliquent pas aux dirigeants de l'actionnaire-gérant commandité qui tient des actions sans tomber dans une des deux catégories précédentes.

Chaque action est indivisible conformément aux droits qui lui sont conférés. Dans leurs transactions avec le l'actionnaire-gérant commandité de la Société ou la Banque de dépôt, les co-détenteurs d'actions ou les contestataires d'actions doivent être représentés par la même personne. L'exercice des droits liés aux actions peut être suspendu jusqu'à ce que les conditions soient satisfaites.

Toutes les actions sont nominatives.

Toutes les actions émises enregistrées de la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires gardé par la Société ou par une personne ou plus à ce désignées par la Société et un tel registre comprendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son lieu de résidence ou domicile choisi comme indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant versé sur chaque fraction d'action.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit à la possession des actions nominatives.

Les actionnaires autorisés à recevoir les actions nominatives doivent donner à la Société l'adresse à laquelle tous les avis et annonces seront envoyés. Cette adresse sera inscrite au registre des actionnaires.

Si un actionnaire peut prouver, à satisfaction de la Société, que son certificat d'actions a été perdu, abîmé ou détruit alors, un duplicata de certificat d'actions peut être émis, à sa demande, suivant telles conditions et garanties, incluant mais non exclusivement une obligation émise par une compagnie d'assurance, que la Société déterminera. À l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel il sera précisé qu'il s'agit d'une copie, le certificat d'action original en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis deviendra nul.

Les certificats d'actions abîmés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

7.2 Formulaire, Détention et Transfert d'actions.

Les actions de toute classe ou catégorie dans tout compartiment peuvent être émises sur décision de l'actionnaire-gérant commandité comme précisé dans le document d'émission, en la forme nominative.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur ces actions. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa possession d'actions sur demande; aucun certificat ne sera émis.

Des fractions d'actions nominatives seront émises, qu'elles résultent de leur souscription ou de leur conversion.

Le droit aux actions est transféré par inscription du nom du cessionnaire dans le registre des actionnaires sur délivrance du document de transfert au de l'actionnaire-gérant commandité, dûment rempli et exécuté par le cédant et le cessionnaire.

L'actionnaire-gérant commandité ne délivrera pas ou ne donnera pas suite à un transfert d'actions de la Société à tout investisseur n'étant pas considéré comme un investisseur averti. L'actionnaire-gérant commandité peut, à sa seule discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription jusqu'à la date où il aura preuve reçue suffisante de la qualité d'investisseur averti de l'investisseur. S'il apparaît à quelconque moment que le détenteur d'une classe ou catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, l'actionnaire-gérant commandité rachètera les actions concernées conformément aux dispositions sub article 8 ci-après "Émission et rachat d'actions".

L'actionnaire-gérant commandité refusera l'émission ou le transfert d'actions s'il n'existe pas de preuve suffisante que la personne ou la société à laquelle les actions sont vendues ou transférées est un investisseur averti. En étudiant la qualification d'un souscripteur ou d'un cessionnaire en tant qu'investisseur averti, l'actionnaire-gérant commandité aura soin d'observer les directives ou recommandations (le cas échéant) des autorités de surveillance compétentes.

Les investisseurs avertis souscrivant en leur propre nom, mais pour le compte d'un tiers, doivent certifier à l'actionnaire-gérant commandité que cette inscription est effectuée au nom d'un investisseur averti comme susmentionné et l'actionnaire-gérant commandité peut requérir la preuve que le bénéficiaire réel des actions est un investisseur averti.

7.3 Restrictions concernant la souscription et propriété.

L'actionnaire-gérant commandité peut, à tout moment et à sa propre discrétion, interrompre, clore ou limiter provisoirement l'émission d'actions aux personnes privées ou morales résidant ou établis dans certains pays ou territoires. L'actionnaire-gérant commandité peut également interdire à certaines personnes privées ou morales d'acquérir directement ou à titre de bénéficiaire ou de détenir des actions, si cette mesure est nécessaire pour la protection de la Société ou d'un compartiment, des actionnaires de la Société ou d'un compartiment.

En outre, l'actionnaire-gérant commandité peut:

- rejeter en tout ou partie à sa propre discrétion toute demande d'actions; ou
- racheter à tout moment des actions détenues par des actionnaires qui n'ont pas le droit d'acheter ou de détenir ces actions.

Dans le cas où l'actionnaire-gérant commandité notifie à un actionnaire le rachat obligatoire pour l'une quelconque des raisons susmentionnées, ce dernier n'aura plus droit aux actions mentionnées dans l'avis de rachat immédiatement après la clôture de l'activité à la date y précisée.

S'il apparaît à un quelconque moment qu'un détenteur d'une classe ou d'une catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, l'actionnaire-gérant commandité rachètera les actions concernées.

Art. 8. Emission et rachat d'actions.

8.1 Emission d'actions

L'actionnaire-gérant commandité peut émettre des actions de toute classe ou catégorie dans chaque compartiment séparé.

Les actions sont régulièrement mises à disposition par l'actionnaire-gérant commandité dans chaque compartiment.

L'actionnaire-gérant commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises dans chaque compartiment.

Les actions sont émises au jour ouvrable concerné (un "jour ouvrable") désigné par l'actionnaire-gérant commandité comme étant le jour d'évaluation du compartiment concerné (le "jour d'évaluation"), sous réserve du droit de l'actionnaire-gérant commandité d'interrompre temporairement l'émission comme prévu dans "Suspension provisoire du calcul". A chaque fois qu'il y est fait référence dans la présente, l'expression "jour ouvrable" signifie un jour où les banques sont ouvertes aux activités au Luxembourg.

Le prix par action sera la valeur nette d'inventaire ("VNI") par action de la classe ou catégorie concernée d'actions dans chaque compartiment au jour d'évaluation en vigueur plus les charges de ventes applicables. En fonction des lois, des réglementations, des règles de la bourse ou des pratiques bancaires dans le pays où la souscription est effectuée, des impôts ou des coûts additionnels peuvent être demandés. La VNI par action de chaque classe ou catégorie sera disponible pendant la durée fixée par l'actionnaire-gérant commandité et précisée dans le document d'émission.

Les investisseurs peuvent être requis de compléter un accord de souscription pour les actions ou autre documentation satisfaisante à l'actionnaire-gérant commandité indiquant que l'acheteur ou le bénéficiaire réel n'est pas "une personne américaine" et qu'il est un investisseur institutionnel, professionnel ou qualifié comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007. Les accords de souscription contenant telles représentations sont disponibles auprès de l'actionnaire-gérant com-

mandité ou des agents dûment nommés de la Société. Pour toute inscription subséquente des instructions seront données par télécopie, télex ou par courrier.

Les paiements seront opérés pendant la période fixée par l'actionnaire-gérant commandité et précisée dans le document d'émission par transfert bancaire électronique net de tous frais bancaires (sauf là où les pratiques bancaires locales ne permettent pas le transfert bancaire électronique) et dans la monnaie de référence du compartiment concerné ou dans toute autre devise dans la limite imposée par le document d'émission à l'ordre de la banque de dépôt. Faute de ce faire, les demandes de paiement seront considérées comme annulées.

L'actionnaire-gérant commandité n'émettra pas d'actions, un jour d'évaluation particulier, à moins que la demande de souscription de ces actions ait été reçue par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement du souscripteur) à un moment dicté par l'actionnaire-gérant commandité comme décrit plus amplement dans le document d'émission; autrement, toute demande sera considérée comme ayant été reçue le jour ouvrable suivant. Les demandes de souscription peuvent également être effectuées par les distributeurs; dans ce cas, les investisseurs noteront que d'autres procédures d'investissement ou limites de durée s'appliqueront.

L'actionnaire-gérant commandité se réserve le droit de rejeter toute souscription en tout ou en partie, dans lequel cas les sommes de souscription versées ou le solde y afférent, le cas échéant, seront normalement ristournées au demandeur dans la période prévue comme indiqué dans le document d'émission, pourvu que ces sommes de souscription aient été compensées.

Aucune action d'une quelconque classe ou catégorie et compartiment ne sera émise pendant la période où le calcul de la VNI par action d'une telle classe ou catégorie ou compartiment est interrompu par l'actionnaire-gérant commandité.

Dans le cas de suspension de transactions d'actions, la souscription sera négociée au premier jour ouvrable suivant la fin de la période de suspension.

L'actionnaire-gérant commandité peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé qui sera disponible pour inspection et pourvu que ces titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du compartiment concerné décrits dans le document d'émission des actions de la Société. Tous frais occasionnés afférents à un apport en nature de titres seront supportés par les actionnaires concernés.

Dans la mesure où la souscription n'engendre pas l'acquisition d'un nombre complet d'actions, des fractions d'actions nominatives seront émises jusqu'à un millième d'action.

8.2 Investissement et participations minimums

Des montants minima d'investissements initiaux et subséquents ainsi que de participation peuvent être fixés par l'actionnaire-gérant commandité et mentionnés dans le document d'émission de la Société.

8.3 Rachat d'actions

A l'exception de ce qui est prévu dans "Suspension provisoire des calculs", les actionnaires peuvent à tout moment demander le rachat de leurs actions.

Les rachats seront effectués à la VNI par action dans le compartiment et classe ou catégorie concernés à tout jour d'évaluation, pourvu que les demandes aient été reçues par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement de l'actionnaire) au moment fixé par l'actionnaire-gérant commandité au Luxembourg, comme décrit plus précisément dans le document d'émission. Les demandes reçues après cette période seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant. La demande de rachat peut également être effectuée par les distributeurs, dans ce cas les investisseurs noteront que d'autres procédures de rachat et limites de durée peuvent s'appliquer.

Par suite de fluctuations potentielles, le prix de rachat peut être plus élevé ou plus bas que le prix payé au moment de la souscription ou de l'achat.

Les instructions pour le rachat d'actions peuvent être données par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de rachat doivent contenir les informations suivantes (le cas échéant): l'identité et l'adresse de l'actionnaire demandant le rachat, le compartiment concerné, la classe ou catégorie concernée, le nombre d'actions ou le montant à racheter, le nom auquel les actions sont enregistrées et les détails complets du paiement, incluant le nom du bénéficiaire, de la banque et du numéro de compte. Tous les documents nécessaires à la réalisation du rachat doivent être joints à la demande.

Les demandes de rachat doivent être accompagnées d'un document prouvant le droit d'agir au nom de l'actionnaire ou par procuration en la forme et substance acceptable par l'actionnaire-gérant commandité. Les demandes de rachat effectuées conformément à la procédure en cours seront irrévocables, sauf dans le cas où un actionnaire révoquerait cette demande parce qu'elle ne peut être honorée pour l'une des raisons mentionnées dans "Suspension provisoire du calcul" de la présente.

L'actionnaire-gérant commandité garantira qu'un niveau approprié de liquidités est maintenu dans chaque compartiment afin d'assurer à tout moment, en des circonstances normales, le rachat d'actions d'un compartiment.

Sur instruction émanant de l'actionnaire-gérant commandité, le paiement du prix de rachat sera effectué dans la période fixée par l'actionnaire-gérant commandité et précisée dans le document d'émission. Le paiement de ces actions sera opéré dans la devise de référence du compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la monnaie de libellé de la classe concernée

comme prévu aux annexes ci-dessous ou dans toute devise convertible librement mentionnée par l'actionnaire. Dans le dernier cas, tous frais de conversion seront supportés par l'actionnaire concerné.

Les actions de tout compartiment ne seront pas rachetées si le calcul de la VNI par action dudit compartiment est suspendu par l'actionnaire-gérant commandité conformément à "Suspension provisoire du calcul".

En outre, si à un jour d'évaluation, les demandes de rachat et de conversion se rapportent à plus de 10 % des actions en circulation d'une classe ou catégorie ou compartiment précis, l'actionnaire-gérant commandité peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion sera retardé pour la période considérée par l'actionnaire-gérant commandité comme étant du meilleur intérêt du compartiment concerné mais n'excédant pas normalement un jour d'évaluation. Au jour d'évaluation suivant cette période, les dernières demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité.

Si, par suite d'une demande de rachat, la VNI totale de toutes les actions détenues par un actionnaire dans un compartiment descendait au-dessous du montant minimum référencé dans "Investissement et participation minimums" des présents statuts, l'actionnaire-gérant commandité traitera cette demande comme une demande de rachat de l'intégralité des actions de l'actionnaire dans le compartiment concerné.

Art. 9. Conversion d'actions. Sauf prévu autrement dans le document d'émission, les actionnaires qui souhaitent convertir tout ou partie de leurs actions d'une classe ou catégorie particulière en actions d'autres classes ou catégories (dans les limites disponibles) du même compartiment ou en actions de classes ou catégories d'actions identiques ou différentes (dans les limites disponibles) d'autres compartiments, doivent soumettre une demande par télécopie, télex ou courrier à l'agent de registre et de transfert, précisant le compartiment ou les compartiments, la ou les classes/catégories concernées et le nombre d'actions qu'ils souhaitent convertir.

Une conversion d'actions d'une classe ou catégorie spécifique d'un compartiment en des actions d'une autre classe ou catégorie dans le même compartiment et/ou en des actions d'une classe ou catégorie identique ou différente dans un autre compartiment sera traitée comme un rachat d'actions et achat simultané d'actions du compartiment acquis. Un actionnaire qui souhaite convertir ses actions peut de ce fait réaliser un bénéfice ou une perte imposable liée à la conversion selon les lois du pays de sa citoyenneté, résidence ou domicile.

Les actions peuvent être soumises à la conversion lors de tout jour ouvrable.

Toutes les conditions relatives au rachat d'actions s'appliqueront également à la conversion des actions.

Aucune conversion d'actions ne sera effectuée jusqu'à ce qu'un formulaire de demande de conversion dûment complété ou notification écrite acceptée par l'agent de registre et de transfert ait été reçue au siège social de l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement par l'actionnaire) au moment fixé par l'actionnaire-gérant commandité agissant au nom de la Société au Luxembourg, comme décrit plus amplement dans le document d'émission. Les demandes reçues en retard seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant.

Lors de la conversion d'actions, l'actionnaire doit satisfaire aux conditions d'investissement minimum applicables mentionnées à l'article 8.2 des présentes.

Si, par suite d'une demande de conversion, la VNI totale de toutes les actions détenues par l'actionnaire dans un compartiment descend au-dessous du montant minimum référencé dans "Investissement et participation minimums" des présents statuts, l'actionnaire-gérant commandité peut traiter cette demande comme une demande de conversion de la participation intégrale de cet actionnaire dans le compartiment concerné.

Les conversions seront effectuées sur la base des VNI respectives des actions concernées de la classe ou catégorie précises d'actions ou compartiment, aux jours d'évaluations concernés suivant la réception par l'agent de registre et de transfert des documents mentionnés dans le document d'émission, déduction faite de toute charge de conversion précisée dans le document d'émission.

Art. 10. Charges de la Société.

10.1 Généralités

La Société s'acquittera sur l'actif du compartiment concerné de toutes les dépenses à payer par le compartiment, notamment mais non exclusivement:

- les frais payables à et les remboursements raisonnables et dépenses pour le compte de tiers occasionnés par l'agent de dépôt, domiciliaire, registre et de transfert, le cas échéant;
- toute taxe pouvant être due sur les actifs et le revenu du compartiment;
- les frais bancaires courants dus sur transactions impliquant des titres détenus dans le compartiment;
- les frais légaux subis par la banque de dépôt agissant dans l'intérêt des actionnaires;
- le coût de toute assurance de responsabilité ou assurance contre les détournements couvrant tous les frais, dépenses ou pertes ressortant de toute obligation ou demande du chef de dommage ou autre dédommagement demandé contre l'agent de dépôt ou autres agents de la Société pour violation de la loi ou non-respect de leurs obligations respectives découlant des présents statuts ou autres à l'encontre de la Société;
- les frais et dépenses de rédaction et impression des confirmations écrites d'actions; les frais et dépenses de rédaction et/ou de dépôt et impression de l'actionnaire-gérant commandité et tout autre document concernant la Société, incluant les déclarations d'enregistrement et documents d'émission et notes explicatives auprès de toute autorité (y compris les

associations de maisons de courtage de valeur locales) ayant compétence sur la Société ou sur l'offre d'actions de la Société; les frais et dépenses de rédaction, dans telles langues nécessaires dans l'intérêt des actionnaires, incluant les bénéficiaires réels des actions et la distribution annuelle et semestrielle de rapports et autres rapports ou documents exigés par les lois ou règlements en vigueur des autorités susmentionnées; les frais de comptabilité, tenue des comptes et calcul de la VNI par l'Agent Administratif; les frais de rédaction et distribution d'avis publics aux actionnaires; les honoraires d'avocats et du réviseur d'entreprise agréé; et tous frais administratifs similaires, y compris toute dépense publicitaire et autres dépenses occasionnées directement par l'offre et la distribution d'actions.

Toute dépense récurrente sera d'abord imputée sur le revenu, puis sur les plus-values et enfin sur les actifs. D'autres charges pourront être amorties sur une période n'excédant pas 5 ans.

10.2 Frais de constitution et de lancement de la Société

Les frais et dépenses de constitution de la Société et l'émission initiale de ses actions seront supportés par la Société et amortis sur une période n'excédant pas 5 ans à partir de la constitution de la Société et en autant de montants que fixés chaque année par l'actionnaire-gérant commandité sur une base équitable.

10.3 Frais de constitution et de lancement des compartiments supplémentaires

Les frais et dépenses occasionnés par la création d'un compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas 5 ans sur l'actif de ce compartiment seulement et dans des montants fixés chaque année par l'actionnaire-gérant commandité sur une base équitable. Le compartiment nouvellement constitué ne supportera pas une proportion des frais et dépenses occasionnés par la constitution du Fonds et l'émission initiale d'actions non encore amortie au moment de la constitution du nouveau compartiment.

10.4 Commission de l'actionnaire-gérant commandité

L'actionnaire-gérant commandité est autorisé à recevoir une commission de gestion à imputer sur l'actif net de chaque compartiment. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par l'actionnaire-gérant commandité seront supportés par le compartiment concerné.

10.5 Commission du gestionnaire en investissement

Le gestionnaire en investissement est autorisé à recevoir une commission de gestion à imputer sur l'actif net de chaque compartiment. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par le gestionnaire en investissement seront supportés par le compartiment concerné.

10.6 Commissions du conseiller en investissement

Le conseiller en investissement est autorisé à recevoir une commission de conseil à imputer sur l'actif net de chaque compartiment. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par le conseiller en investissement seront supportés par le compartiment concerné.

10.7 Commissions de l'Agent Administratif

L'Agent Administratif est autorisé à recevoir une commission d'administration sur l'actif net du compartiment concerné. Cette commission dépendra de la politique d'investissement du compartiment concerné.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposés par l'Agent Administratif seront supportés par le compartiment concerné.

10.8 Commissions de l'agent de dépôt, domiciliaire, de registre et de transfert

L'agent de dépôt, domiciliaire, de registre et de transfert sera autorisé à recevoir une commission dont le montant maximum sera indiqué dans le document d'émission. En outre, la banque de dépôt peut recevoir des frais bancaires habituels pour transactions.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposé par l'agent de dépôt, domiciliaire, registre et de transfert et tous frais de dépôt des banques et établissements financiers ayant la garde de l'actif d'un compartiment seront supportés par le compartiment concerné.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier et sera clos le 31 décembre de chaque année.

Les comptes consolidés de la Société seront tenus dans la monnaie de référence de la Société. Les états financiers liés aux compartiments séparés seront exprimés dans la devise de référence du compartiment concerné.

Art. 12. Publications. Les rapports annuels vérifiés seront mis à la disposition des actionnaires gratuitement aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et du domiciliaire.

Toute autre information financière soumise à publication concernant la Société, y compris la VNI, le prix d'émission, de conversion et de rachat des actions de chaque compartiment et toute suspension de l'évaluation, sera mise à disposition du public aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et de tout domiciliataire.

Dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise ou décidée par l'actionnaire-gérant commandité, tout avis aux actionnaires sera envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, envoyé aux actionnaires par courriel, publié sur le site Internet de la Société, dans un ou plusieurs journaux et/ou dans le Mémorial.

Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

13.1 Fréquence de calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie dans le compartiment concerné sera calculée au moins deux fois par an comme décrit plus amplement dans le document d'émission (un "jour d'évaluation"), conformément aux dispositions de "l'évaluation de l'actif" ci-dessous. Ce calcul sera effectué par l'Agent Administratif en sa qualité d'administrateur sous la direction et responsabilité ultime de l'actionnaire-gérant commandité.

13.2 Calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie d'actions dans le compartiment concerné sera exprimée dans la devise de référence de chaque compartiment concerné et sera fixée à chaque jour d'évaluation en divisant l'actif net du compartiment attribuable à la classe ou à la catégorie concernée, étant la valeur de l'actif total de ce compartiment allouable justement à la classe ou catégorie moins la portion du passif du compartiment justement allouable à la classe ou la catégorie, pour chaque jour d'évaluation, par le nombre total d'actions de la classe ou catégorie en circulation au jour d'évaluation concerné, conformément aux règles d'évaluation prévues à "Évaluation de l'actif".

L'actif et le passif de chaque compartiment sont évalués dans leur devise de référence.

La VNI par action peut être arrondie par excès ou par défaut à l'action la plus proche de la devise de référence décidée par l'actionnaire-gérant commandité.

13.3 Suspension provisoire du calcul

L'actionnaire-gérant commandité peut suspendre le calcul de la VNI par action d'un compartiment et, en conséquence, l'émission et le rachat d'actions par ses actionnaires ainsi que la conversion à partir d'actions et en actions de chaque compartiment:

- lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses et autres marchés réglementés fournissant la base de l'évaluation d'une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable au compartiment ou lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable à chaque compartiment est libellée, sont fermés autrement qu'aux jours fériés ou si les transactions y sont soumises à des restrictions ou suspendues;

- lorsque, par suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, la cession d'actifs de la Société attribuables à chaque compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans nuire gravement aux intérêts des actionnaires;

- dans le cas d'une interruption des moyens normaux de communication utilisés pour l'évaluation de l'investissement de la Société attribuable à chaque compartiment, ou si, en raison de circonstances exceptionnelles, la valeur de l'actif de la Société attribuable au compartiment ne peut être déterminée avec suffisamment de rapidité et de précision;

- si, par suite de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont impraticables ou si les achats et ventes des actifs de la Société attribuables à tel compartiment ne peuvent être réalisés aux taux de change normaux.

Toute suspension doit être publiée et notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la VNI a été suspendu.

Pareille suspension concernant un compartiment n'aura aucun d'effet sur le calcul de la VNI par action, l'émission, le rachat et la conversion d'actions de tout autre compartiment.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la VNI par action dans le compartiment concerné.

13.4 Evaluation des actifs

L'actif de la Société, relatif à chaque compartiment, doit comprendre:

- (i) l'ensemble des liquidités en caisse ou en dépôt, en ce compris tous intérêts échus y afférents;
- (ii) l'ensemble des effets et billets payables à vue et tout produit à recevoir (incluant les produits non encore perçus liés à la cession de titres);
- (iii) l'ensemble des obligations, obligations à terme, certificats de dépôt, actions, obligations non garanties, titres à revenu fixe, bons de souscriptions, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et actifs similaires qui sont la propriété de la Société;
- (iv) tous dividendes en actions, dividende en espèces et distributions en numéraire à recevoir par la Société dans la mesure où la Société peut raisonnablement disposer d'informations y relatives;

(v) tous intérêts échus sur les actifs porteurs d'intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si lesdits intérêts sont compris ou reproduits dans le principal desdits actifs;

(vi) les frais d'établissement de la Société, incluant les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

(vii) la valeur liquidative des contrats de change à terme et toute option d'achat ou de vente où la Société détient une position ouverte;

(viii) tous autres actifs de toute sorte et de toute nature incluant les charges payées d'avance.

La valeur de l'actif de chaque compartiment sera déterminée comme suit:

a) la valeur de tout numéraire en caisse ou en dépôt, les factures et billets payables sur demande et créances clients, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus comme susmentionné mais non encore reçus doit en être le montant intégral, sauf au cas où leur paiement ou réception intégrale est peu probable, auquel cas la valeur est calculée après une déduction considérée comme appropriée pour en refléter la valeur réelle;

b) la valeur des titres cotés ou échangés sur un marché réglementés, une Bourse ou autres marchés réglementés sera évaluée au dernier cours disponible sur ces marchés. Si un titre est coté ou échangé sur plusieurs marchés, le cours de clôture sur le marché qui constitue le marché le plus représentatif de ces titres, sera déterminant;

c) dans le cas où les titres ne seraient pas cotés ou échangés sur un marché réglementé, une Bourse ou autres marchés réglementés ou si, selon l'avis de l'actionnaire-gérant commandité, le dernier cours disponible ne reflète pas exactement la juste valeur de marché des titres concernés, la valeur des titres sera fixée par l'actionnaire-gérant commandité sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi par l'actionnaire-gérant commandité;

d) la valeur liquidative des contrats à terme standardisés, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option non négociés sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés signifiera leur valeur de liquidation nette fixée, conformément aux principes établis par l'actionnaire-gérant commandité, sur une base appliquée régulièrement pour chaque contrat différent. La valeur de liquidation des contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré, ou contrats de change à option négociés sur des marchés réglementés, Bourse ou autres marchés réglementés sera fondée sur les derniers cours à terme disponibles de ces contrats sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats sont échangés par la Société; si un contrat à terme standardisé, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option ne peut être liquidé le jour où l'actif net est fixé, la base visant à déterminer la valeur de liquidation du contrat sera la valeur que l'actionnaire-gérant commandité juge juste et raisonnable;

e) la VNI par action de chaque compartiment peut être déterminée en utilisant une méthode d'amortissement du coût pour tout investissement avec date d'échéance à court terme. Cela implique d'évaluer un investissement à son cours puis d'accepter un amortissement constant jusqu'à échéance de toute remise ou prime, indépendamment de l'impact des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode fournit une certitude dans l'évaluation, elle peut engendrer des périodes pendant lesquelles la valeur, fixée par le coût d'amortissement, est plus élevée ou plus basse que le prix que le compartiment recevrait s'il cédait l'investissement. L'Agent Administratif évaluera régulièrement la méthode d'évaluation et recommandera des modifications, lorsque cela est nécessaire, afin de garantir que les investissements du compartiment concerné seront évalués à leur juste valeur de marché comme déterminé en bonne foi par l'Agent Administratif. Si l'Agent Administratif estime qu'un écart par rapport au coût amorti par action peut engendrer une dilution importante ou un autre résultat injuste pour les actionnaires, l'Agent Administratif procédera à des rectifications, le cas échéant, comme il le juge approprié afin d'éliminer ou de réduire, dans la mesure du possible, la dilution ou les résultats injustes;

Le compartiment concerné doit, en principe, conserver dans son portefeuille les investissements déterminés par la méthode d'amortissement du coût jusqu'à leurs dates d'échéance respectives;

f) les swaps de taux sont évalués à leur juste valeur de marché établie par référence à la courbe de taux d'intérêt en vigueur. Les swaps liés à l'indice de référence et aux instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice de référence ou instrument financier applicable. L'évaluation de l'accord de swap de l'indice de référence ou instrument financier sera fondée sur la valeur de marché de la transaction du swap établie de bonne foi conformément aux procédures fixées par l'Agent Administratif;

g) tout autre actif sera évalué à la juste valeur de marché fixée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Agent Administratif;

h) l'Agent Administratif peut autoriser d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un actif de la Société.

Dans le cas où des circonstances extraordinaires rendent les évaluations susmentionnées impossibles ou inadéquates, l'Agent Administratif est autorisé à adopter, prudemment et de bonne foi, d'autres règles aux fins d'aboutir à une évaluation juste de l'actif de la Société.

Si, depuis le moment de détermination de la VNI par action de toute classe ou catégorie dans un compartiment particulier, une modification importante a eu lieu dans les cours des marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du compartiment sont échangés ou cotés, l'Agent Administratif peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation de la VNI par action et procéder à une seconde évaluation. Tous les ordres de souscription, rachat ou change reçus ce jour-là seront traités avec la seconde VNI par action.

Le passif de la Société devra comprendre:

- (i) tous les emprunts, effets échus et comptes à verser exigibles;
- (ii) tous intérêts échus sur emprunts de la Société (y compris les frais encourus dans le cadre de la conclusion de ces emprunts);
- (iii) tous frais administratifs échus ou réduits;
- (iv) tout passif connu, présent ou futur, incluant toute obligation contractuelle exigible ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (v) une provision appropriée pour impôts futurs fondée sur le capital et le revenu au jour d'évaluation concerné, comme déterminé de temps à autre par l'actionnaire-gérant commandité ainsi que toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par l'actionnaire-gérant commandité; et
- (vi) tout autre passif de la Société de quelque sorte et nature que ce soit à l'exception du passif représenté par les actions de la Société. Pour la détermination du montant de ce passif, l'actionnaire-gérant commandité prendra en compte toutes les dépenses payables et tous les frais occasionnés par la Société, qui comprennent entre autres les commissions et dépenses détaillées dans leur section correspondante.

La VNI par action pour chaque compartiment est fixée par l'Agent Administratif agissant en sa capacité d'administrateur et mise à disposition à son siège social.

Chaque compartiment sera évalué de telle sorte que tous les accords visant à racheter ou céder les titres sont reflétés à la date d'exécution et tous les dividendes et les distributions à recevoir sont regroupés aux dates de détachement du droit au dividende concernées.

Art. 14. Politique de distribution. L'actionnaire-gérant commandité peut déclarer des distributions annuelles ou intermédiaires à partir des bénéfices sur revenu des investissements et gains sur capital réalisés et, s'il est jugé nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, à partir de tous autres fonds disponibles pour la distribution.

Nonobstant ce qui précède, aucune distribution ne peut être faite s'il en résulte que l'actif total net de la Société chute au-dessous de son équivalent dans la monnaie de référence de la Société du montant minimum de l'actif net des organismes de placement collectif requis par la loi luxembourgeoise.

Les distributions effectuées et non réclamées pendant cinq ans à partir de leur échéance expireront et reviendront au compartiment concerné.

Art. 15. Amendements aux statuts. L'assemblée générale des actionnaires peut dans l'intérêt des actionnaires modifier les statuts de la Société, en respectant les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 16. Durée, dissolution, liquidation de la Société ou de tout compartiment, classe ou catégorie, et amalgamation. La Société et chaque compartiment sont constitués pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 15 des présents statuts.

Si le capital social descend au-dessous des deux tiers du capital minimum indiqué, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale par l'actionnaire-gérant commandité. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est exigé, décidera à la simple majorité de votes des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société peut également être référée à l'assemblée générale lorsque le capital social tombe au-dessous d'un quart du capital minimum à l'article 6 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans conditions de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée. L'assemblée doit être convoquée de telle sorte à être tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est descendu au-dessous des deux tiers ou, le cas échéant, du quart du minimum légal.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

L'événement conduisant à une dissolution de la Société doit être annoncé par avis publié dans le Mémorial. En outre, l'événement conduisant à la dissolution de la Société doit être annoncé dans au moins deux journaux à diffusion appropriée, dont au moins l'un d'entre eux sera luxembourgeois. Cet événement sera également notifié aux actionnaires de toute autre manière jugée adéquate par l'actionnaire-gérant commandité.

L'assemblée générale ou, le cas échéant, le(s) liquidateur(s) qu'elle a nommé(s), réalisera l'actif de la Société ou des classes ou catégories correspondantes et/ou des compartiments dans le meilleur intérêt des actionnaires et sur instruction de l'assemblée générale, la banque de dépôt distribuera les produits nets émanant de la liquidation, après déduction de toutes les dépenses engendrées par la liquidation, parmi les actionnaires des classes, catégories et/ou compartiments concernés proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. L'assemblée générale peut distribuer tout ou partie de l'actif de la Société ou des classes, catégories et/ou compartiments en nature à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par l'assemblée générale (y compris mais non limitativement la remise d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les réviseurs d'entreprises agréés de la Société) et au principe d'égalité de traitement des actionnaires.

À la date de la décision de la liquidation de la Société, les produits correspondant aux actions non liquidées seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation de Luxembourg jusqu'à écoulement de la période de prescription. Dans la mesure où la liquidation d'une classe, catégorie et/ou compartiment est concernée, les produits correspondant aux actions non liquidées pour remboursement à la date de la décision de la liquidation de la Société seront gardés en lieu sûr par la banque de dépôt pour une période n'excédant pas 9 mois à partir de la date de la clôture de la liquidation; passé ce délai, ces produits seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation.

Les actions peuvent être rachetées, pourvu que les actionnaires soient traités équitablement.

Au cas où pour une raison quelconque, la valeur de l'actif d'une classe, catégorie ou compartiment descendrait au-dessous du montant que l'actionnaire-gérant commandité considère comme niveau minimum en-dessous duquel la classe, catégorie ou compartiment ne peut fonctionner efficacement de façon économique, ou dans le cas où une modification significative de la situation économique ou politique aurait des retombées sur la classe, catégorie ou compartiment avec des conséquences négatives sur les investissements de cette classe, catégorie ou compartiment ou lorsque la gamme de produits offerts aux clients est rationalisée, l'actionnaire-gérant commandité peut décider de mener une opération de rachat forcé de toutes les actions de la classe, catégorie ou compartiment à la valeur net d'inventaire par action en vigueur au jour d'évaluation, date à laquelle la décision prendra effet (y compris les cours et dépenses précis occasionnés par la réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la classe, catégorie ou du compartiment concernés avant la date de prise d'effet du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons de ce rachat de même que les procédures de mise en oeuvre. A moins qu'il ne soit autrement disposé par l'actionnaire-gérant commandité, les actionnaires de telle classe, catégorie ou compartiment ne peuvent continuer à proposer le rachat ou la conversion de leurs actions en attendant la mise en place de la décision de liquidation. Si l'actionnaire-gérant commandité autorise le rachat ou la conversion des actions, ces opérations de rachat ou de conversion seront effectuées conformément aux clauses prévues par l'actionnaire-gérant commandité dans les documents de vente des actions, sans frais (mais incluant les cours et dépenses réels occasionnés par la réalisation des investissements, les dépenses de clôture et celles de règlement des impayés) jusqu'à la date de prise d'effet du rachat forcé.

Dans les mêmes circonstances mentionnées dans le paragraphe ci-dessus relatif à la liquidation de classes, catégories et/ou compartiments, l'actionnaire-gérant commandité peut décider de fusionner une classe, catégorie et/ou compartiment avec une autre classe, catégorie et/ou compartiment. Les actionnaires seront informés d'une telle décision par avis envoyé à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par l'actionnaire-gérant commandité, en outre, la publication contiendra des informations relatives à la nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment. Cette publication sera effectuée au moins un mois avant la date à laquelle la fusion prendra effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération impliquant l'apport à une nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment ne prenne effet.

L'actionnaire-gérant commandité peut décider placer l'actif de toute classe, catégorie et/ou compartiment à ceux d'un autre OPC soumis à la Loi de 2007 ou à tout autre compartiment d'un autre OPC (cet OPC ou compartiment dans un autre OPC étant appelé le "Nouveau Fonds") (à la suite d'une scission ou d'une fusion, si nécessaire et le paiement du montant correspondant à tout droit à une partie aux actionnaires) là où la valeur de l'actif net d'une classe, catégorie et/ou compartiment est passé à un montant fixé par l'actionnaire-gérant commandité comme étant le niveau minimum de la classe, catégorie et/ou compartiment pour opérer de manière économiquement efficace, ou en cas de changement important de la situation économique ou politique ou pour des raisons de rationalisation. Cette décision sera annoncée par avis envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par l'actionnaire-gérant commandité (en outre, l'avis comprendra des informations relatives au nouveau Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion prend effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Après cette période, les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront liés par la décision de l'actionnaire-gérant commandité, sous réserve que seuls les actionnaires ayant expressément donné leur accord pourront être transférés à un OPC étranger.

Art. 17. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ni aucune autre transaction conclue entre la Société et une autre société ou entreprise ne saurait être entaché ni invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de l'actionnaire-gérant commandité ou agent de la Société aient des intérêts dans ladite autre société ou entreprise ou aient la qualité d'administrateur, agent ou salarié de celle-ci. Le fait pour un administrateur ou agent de la Société d'exercer des fonctions d'administrateur, agent ou salarié d'une société ou entreprise avec laquelle la Société sera amenée à conclure des contrats ou à collaborer d'une quelconque autre manière, ne fera pas obstacle à ce qu'il examine et vote ou agisse dans le cadre de toutes questions ayant trait à ce contrat ou d'autres affaires.

Dans le cas où, dans une quelconque transaction de la Société, un administrateur de l'actionnaire-gérant commandité ou agent de la Société aurait un intérêt contraire aux intérêts de la Société, cet administrateur ou agent devra aviser l'actionnaire-gérant commandité dudit conflit d'intérêt et s'interdira de participer ou de voter dans le cadre de cette transaction. Cette transaction et les intérêts y afférents de cet administrateur ou agent seront examinés lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'expression "conflit d'intérêts", telle qu'employée ci-dessus, n'inclura pas les rapports avec ou sans intérêt dans quelque affaire, position ou transaction que ce soit impliquant une société affiliée ou associée ou une autre personne, entreprise ou entité pouvant de temps à autre, être déterminé par l'actionnaire-gérant commandité à son entière discrétion.

Art. 18. Actionnaire - Gérant Commandité.

18.1. La Société sera gérée par un Actionnaire-Gérant Commandité. Il sera actionnaire de la société.

L'actionnaire-gérant commandité est la société ALPHA QUANTITATIVE INVESTMENT DEVELOPMENTS, S.A. avec siège social à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.348.

18.2. L'Associé Commandité est solidairement et indéfiniment responsable des dettes que la Société ne peut honorer avec ses propres avoirs.

18.3. L'actionnaire-gérant commandité a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition dans le cadre de l'objet social dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des actionnaires seront de la compétence de l'actionnaire-gérant commandité.

18.4. L'actionnaire-gérant commandité peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et affaires de la Société et ses pouvoirs pour porter à terme les actes selon les politiques d'investissement.

En outre, l'actionnaire-gérant commandité peut nommer un ou plus gestionnaires en investissement et/ou conseillers en investissement en respectant les politiques d'investissement de la Société.

Toute nomination de cet ordre peut être révoquée par l'actionnaire-gérant commandité à tout moment.

18.5. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme associé commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée; pourvu qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, soit désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts, un nouvel associé commandité. En cas de défaut, la Société sera dissoute et liquidée.

La désignation d'un gérant successeur ne sera pas soumise à l'accord de l'Associé Commandité.

18.6. L'Actionnaire-gérant Commandité peut être révoqué par la Société, suite à une décision du tribunal luxembourgeois compétent, et remplacé par un autre actionnaire-gérant commandité seulement (i) en cas de violation des Statuts, de grosse négligence manifeste, de fraude ou de tout autre acte de mauvaise gestion délibérée, ou (ii) ou en cas de prise d'acte illégal de l'actionnaire-gérant commandité dans la mesure où cet acte illégal peut être considéré par l'assemblée générale des actionnaires comme influant sur sa capacité, son honorabilité ou la pertinence de sa mission.

Le remplacement, qui devra être effectif après une décision du tribunal compétent, requiert en premier lieu, une décision de l'assemblée des actionnaires approuvant cette décision à 80% de la majorité des voix exprimées présentes ou représentées à cette assemblée. Cette assemblée générale des actionnaires peut se tenir à tout moment et être appelée par l'actionnaire-gérant commandité sur demande des actionnaires représentants au moins dix pourcent (10%) du capital de la Société. Les décisions seront valablement prise, sans accord de l'actionnaire-gérant commandité, puisque ni l'Associé Commandité ni aucune autre personne ou entité ayant un intérêt personnel et/ou intérêt financier direct dans le capital de l'actionnaire-gérant commandité, ni aucun gérant de l'actionnaire-gérant commandité ni aucun autre gestionnaire, s'il y en a, n'est autorisé à voter.

En cas de remplacement, l'actionnaire-gérant commandité devra obtenir que les actions d'actionnaire-gérant commandité qu'il détient au moment de son remplacement par son successeur soient transférées sur le champ à son successeur qui doit être désigné en vue de gérer la Société et devra signer tous les actes, contrats et actes notariés et faire en général toutes choses utiles pour mettre en oeuvre ce transfert.

Sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de remplacer l'actionnaire-gérant commandité, et après décision du tribunal luxembourgeois compétent, la Société aura le droit de racheter toutes les actions d'actionnaire-gérant commandité à un prix égal à la juste valeur au remplaçant de l'actionnaire-gérant commandité, et toutes les actions bénéficiaires seront transférées à la Société ou au remplaçant de l'actionnaire-gérant commandité, le cas échéant, et ce transfert sera enregistré dans le registre des actions de la Société avec effet à la date à laquelle la Société a notifié cet achat.

En cas de remplacement, la Société pourra verser une indemnité de rupture à l'actionnaire-gérant commandité et ce dernier ne sera pas habilité à recevoir de paiement vis-à-vis des transactions frauduleuses effectuées.

Art. 19. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de l'actionnaire-gérant commandité ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par l'actionnaire-gérant commandité.

Aucun actionnaire commanditaire ne représentera la Société.

Art. 20. Assemblées générales des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les actionnaires indépendamment de la classe ou catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, sachant que toute résolution de l'Assemblée Générale d'Actionnaires modifiant les statuts ou la création de droits ou obligations vis-à-vis de tiers devra être approuvée par l'actionnaire-gérant commandité.

L'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation de l'actionnaire-gérant commandité.

Elle peut également être convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle sera tenue conformément à la loi luxembourgeoise au siège social, le troisième mardi du mois de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées d'actionnaires peuvent être tenues à des lieux et moments spécifiés dans les convocations respectives d'assemblées.

Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'actionnaire-gérant commandité conformément sur ordre du jour envoyé au moins huit jours avant la réunion à chaque actionnaire enregistré à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires ou à toute autre adresse indiquée par l'actionnaire concerné. L'ordre du jour sera préparé par l'actionnaire-gérant commandité sauf dans le cas où la réunion serait demandée par écrit par les actionnaires, auquel cas l'actionnaire-gérant commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Toutes les actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les avis donnés aux actionnaires peuvent être envoyés par courriel sur adresse enregistrée uniquement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

L'actionnaire-gérant commandité peut fixer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour l'assistance aux assemblées des actionnaires.

Les affaires traitées lors de toute assemblée des actionnaires se limiteront à celles prévues à l'ordre du jour (qui comprendront les affaires exigées par la loi) et aux activités liées à ces affaires. Chaque action de toute classe ou catégorie donne droit à un vote, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un actionnaire peut agir par procuration lors de toute assemblée générale en nommant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne pour son mandataire, non nécessairement actionnaire et pouvant être administrateur de la Société.

Sauf autrement prévu par la loi ou les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Art. 21. Réviseur d'Entreprises agréé. Conformément à la loi de 2007, les comptes et la préparation de toutes les déclarations exigées par la loi luxembourgeoise seront surveillés par un Réviseur d'Entreprises agréé qui sera nommé par l'Assemblée générale et rémunéré par la Société.

Le Réviseur d'Entreprises agréé en fonction peut être démis de ses fonctions à tout moment par l'Assemblée générale.

Art. 22. Dépositaire des actifs de la Société. Dans la mesure exigée par la loi de 2007, la Société conclura un accord de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne comme prévu par la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, telle qu'amendée (le "dépositaire").

Le dépositaire aura les pouvoirs et les responsabilités prévus par la loi de 2007.

Si le dépositaire souhaite se retirer, l'actionnaire-gérant commandité devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un remplaçant dans les deux mois suivant la prise d'effet de la démission. L'actionnaire-gérant commandité peut résilier l'accord de dépôt, mais ne peut relever le dépositaire de ses fonctions avant qu'un remplaçant n'ait été trouvé.

Art. 23. Loi, juridiction. Les statuts sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Tout litige survenant entre les actionnaires, l'actionnaire-gérant commandité, le gérant en investissement, l'Agent Administratif et la banque de dépôt doit être réglé conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et soumis à la juridiction du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à moins, cependant que l'actionnaire-gérant commandité, le gérant en investissement, l'Agent Administratif et la banque de dépôt se soumettent, ainsi que la Société, (i) à la juridiction des cours des pays dans lesquels les actions sont offertes ou vendues, concernant les litiges émanant d'investisseurs résidant dans ces pays et, (ii) concernant les affaires relatives aux souscriptions, rachats et conversions par des actionnaires résidant dans ces pays, aux lois de ces pays.

Art. 24. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement prévu par les présents statuts sera réglée conformément à la loi de 2007 et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale annuelle sera tenue pour la première fois en 2012 au jour, heure et lieu indiqués dans les présents statuts.

Souscription et paiement

Le capital initial de la Société été souscrit comme suit:

- la société ALPHA QUANTITATIVE INVESTMENT DEVELOPMENTS, S.A. préqualifiée, souscrit une (1) action d'actionnaire commandité sans désignation de valeur nominale;

- ADQUANTID FUNDS SIF, préqualifiée, souscrit quatre cent quarante-huit (448) actions de commanditaire sans désignation de valeur nominale;

- Monsieur. José CODINA CASTRO, préqualifié, souscrit une (1) action commanditaire sans désignation de valeur nominale;

Toutes les actions ont été intégralement libérées par versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille deux cents euros (31.200,00 EUR) est d'ores et déjà à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire qui le constate.

Les souscripteurs ont déclaré que, dès la détermination par l'Associé Commandité, conformément aux Statuts, des différentes classes d'actions que la Société devrait avoir, ils choisiront la classe ou les classes d'actions auxquelles les actions souscrites devraient appartenir.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions énumérées à l'article 26, 26-3 and 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ont été satisfaites.

Frais

Les frais supportés par l'Entreprise à la suite de sa constitution sont estimés à approximativement 3.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital initial souscrit, se considérant comme valablement convoqués, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire et adopté les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la Société est fixée au L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, 6A, rue Gabriel Lippmann,

2) A été nommée réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

- BDO AUDIT, S.A. avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec numéro B 147.570.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, établit par la présente qu'à la demande de la personne susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais accompagné d'une traduction en français; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte présent a été lu au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Casas Vilà, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/25928. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 juin 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011087611/1433.

(110097677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Saltus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 110.210.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2011

Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié conforme

Anne-Marie Grieder / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011102853/14.

(110116797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Stoop Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 140.898.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102851/9.

(110116765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sapphire Ile de France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 78.650,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.794.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011102834/11.

(110117129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Saltus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 110.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011102854/11.

(110117378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SECOLUX Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 101.092.

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SECOLUX Management», une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101 092, constituée originellement sous la dénomination de «MC INVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A.», suivant acte notarié reçu le 24 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 791 du 3 août 2004 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu en date du 24 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2135 du 11 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 320 (trois cent vingt) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-7240 Bereldange, 71, Route de Luxembourg, à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Modification subséquente du second paragraphe de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg, à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, et de modifier par conséquent le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (second alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. UHL, C. GRUNDHEBER, E. DUBLET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2010. Relation: EAC/2011/9157. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Line GERARD.

Référence de publication: 2011102860/53.

(110117186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SAR Creative Marketing AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 126.438.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102855/9.

(110117474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SAYE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAYE International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102857/11.

(110117438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SCG STE Maurice 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102858/11.

(110116958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Selecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 75.427.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102861/11.

(110117407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2011102862/11.

(110117408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Seven Summits Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 92.247.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2011

L'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

1. d'accepter les démissions de Messieurs Tom ALMGREN en Jan RISBERG de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

2. de nommer administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Eric LECLERC, né le 4.4.1967 à Luxembourg, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2011102863/16.

(110117535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sirius Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIRIUS LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011102864/11.

(110116759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SKM Krieger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 155.756.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011102865/10.

(110116999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SLK Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.567.

Les comptes annuels au 30 NOVEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011102866/10.

(110117249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Soc-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3878 Schifflange, 30, Chemin Vert.

R.C.S. Luxembourg B 63.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102867/10.

(110116998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

S.E.E.T. S.à r.l., Société Européenne d'Expertises Techniques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour S.E.E.T. S.à r.l., SOCIETE EUROPEENNE D'EXPERTISES TECHNIQUES

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011102868/12.

(110116973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102870/10.

(110117070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Socimmo Matériel, Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 6, ZAE «Le Triangle Vert».

R.C.S. Luxembourg B 144.280.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2010

- Sont nommés administrateurs et administrateurs-délégués pour une durée de un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011:

Monsieur Constant LESS, administrateur-délégué, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211 Cité Roger Schmitz;

Monsieur Angelo CRAPANZANO, adjoint à l'administrateur-délégué, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32 an de Strachen;

Monsieur Joseph D'AGOSTINO, demeurant à F-57120 Rombas, 28 A rue Claude Debussy.

- Est nommé Commissaire aux comptes pour une durée de un an, le mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011 :

BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

Fait et passé à Ellange, date qu'en tête des présentes.

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011102871/19.

(110117636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Socrimex Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 125.440.

—
Extrait de la résolution prises par l'actionnaire unique en date du 10 juin 2011

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer M. Jean-Paul Cuvelier, né le 11 mai 1947 à Renaix, Belgique, homme d'affaires, demeurant à Strawberry Hill, House 42, Plunkett's Road n°8, The Peak Hong Kong, comme gérant de la société avec effet à partir du 10 juin 2011, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pour SOCRIMEX EUROPE S.à r.l.

Référence de publication: 2011102872/16.

(110116972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sonae Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.263.

—
Extraits du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2011

1. L'Assemblée reconduit les mandats des administrateurs:

- Mr Adriano Virgilio Guimarães Ribeiro

- Mr José Manuel Dias da Fonseca

- Madame Maria Paula Rios

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012 qui délibérera sur les comptes 2011.

2. L'Assemblée reconduit le mandat de DELOITTE S.A. en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012 qui délibérera sur les comptes 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011102874/16.

(110117477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sonae Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011102873/10.

(110117215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SPF - Sierra Portugal Feeder 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102876/10.

(110117471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SPM-Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, Z.I. In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 112.784.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11.05.2011

Cinquième résolution

Le mandat de commissaire aux comptes de SOFINTER GESTION S.à.r.l. expirant à l'issue de cette assemblée, il est décidé à l'unanimité de reconduire le présent mandat pour une durée de trois ans, celui-ci expirera à l'issue de l'AGO qui se tiendra en 2014.

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué expirant à l'issue de cette assemblée, il est décidé à l'unanimité de reconduire les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Mr. Pierre Solheid, et d'administrateurs de Mme Manuela Sarlette et Mr. Jean-Marie Gustin pour une période de six ans, ceux-ci expireront à l'issue de l'AGO qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2011102880/17.

(110117631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Andbanc Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Le résultat des opérations pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010 sera reporté.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour Andbanc Investments SIF

ANDBANC ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011103310/15.

(110118131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Stirling Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STIRLING REAL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2011102881/10.

(110116912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SPF - Sierra Portugal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102877/10.

(110116944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Tournelle Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2011

Est nommé administrateur unique, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2014:

- Monsieur Patrick de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L – 1940 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102887/13.

(110116877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SPF - Sierra Portugal Feeder 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102878/10.

(110116918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102879/10.

(110116924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Swiss Finance & Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 91.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102883/10.

(110116854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 49.901.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102885/10.

(110117393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102888/10.

(110116758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102889/11.

(110116757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Tech Fluid, Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 27, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.810.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 09 octobre 2008 à 14 heures à Frisange

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de 2013:

- Monsieur Thierry ANZILE, demeurant 10, Avenue de la liberté F-57160 SCY CHAZELLES.
- Monsieur Gianluca MAZZON, demeurant 27, Rue de Luxembourg L-5752 FRISANGE
- Madame Nathalie RUSCHEL, demeurant 19, Rue de la prairie F-57720 SCY-CHAZELLES

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Thierry ANZILE pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de 2013.

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2011102890/17.

(110117272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Techno-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8088 Bertrange, 14, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 28.392.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102891/10.

(110117237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Tisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.690.

Les comptes annuels au 30 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. REYNDERS

Gérant

Référence de publication: 2011102892/11.

(110117146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.274.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on thirteenth day of July.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

“GS Lux Management Services S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at L-1536 Luxembourg, 2, Rue du Fossé, , here represented by two members of the board of Managers:

Mrs. Nicole GÖTZ, manager with professional address in L-1536 Luxembourg and Mr. Maxime NINO, manager, with professional address in L1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer

by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.-USD) represented by two millions (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollars (0.01.-USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000 USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollars (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

– to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

– to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to fifteen thousand US Dollars (15,000.-USD). For decisions having a value of an amount over fifteen thousand US Dollars (15,000.-USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2011.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS Lux Management Services S.à r.l.	2,000,000 shares
TOTAL	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 20,000.-USD (TWENTY THOUSAND US DOLLARS) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mr Maxime NINO, Manager, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Fabrice HABLOT, Manager, born in Brest, France, on March 23, 1978, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mrs Nicole GÖTZ, Manager, born in Brackenheim, Germany, on June 4, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mrs Véronique MENARD, Manager, born in Le Loroux Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at Peterborough Court 133 Fleet Street London EC4A 2BB England, United Kingdom; and
 - Mr Michael FURTH, Manager, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.
- 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le treizième jour de juillet.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

GS Lux Management Services S.à r.l., une „société à responsabilité limitée’ constitué et opérant sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d’immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par deux membres du conseil de gérance:

Madame Nicole GÖTZ, gérante, demeurant professionnellement à L-1536 Luxembourg, et Monsieur Maxime NINO, gérant, demeurant professionnellement à L-1536 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet – Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GS Shandong Retail Investment Parallel Limited Lux S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d’ordre politique ou économique, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l’étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n’aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l’organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l’acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l’aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l’administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n’importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D’une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu’elle jugera utiles à l’accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille Dollars Américains (20.000.-USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d’un cent de Dollars Américains (0,01.-USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de Dollars Américains (100.000.000.-USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d’un cent de Dollars Américains (0,01.USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d’émission, à libérer par voie de versements en espèces, d’apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d’autres

titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de quinze mille Dollars Américains (15.000.USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à quinze mille Dollars Américains (15.000.-USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS Lux Management Services S.à r.l.	2.000.000 parts sociales
TOTAL	2.000.000 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 20.000.-USD (VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents Euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) est nommé gérant pour une période indéterminée:
 - Monsieur Maxime NINO, gérant, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Fabrice HABLOT, gérant, né à Brest, France, le 23 mars 1978, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Madame Nicole GÖTZ, gérante, née à Brackenheim, Allemagne, le 4 juin 1967, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg;
 - Madame Véronique MENARD, gérante, née à Le Loroux Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au Peterborough Court 133 Fleet Street London EC4A 2BB England, United Kingdom; et
 - Monsieur Michael FURTH, gérant, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume Uni.
- 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GÖTZ, M. NINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. LAC/2011/32162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102612/409.

(110116990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

B+C Beschläge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.498.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100591/10.

(110114448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Bavarian Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.982.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100592/10.

(110114493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

FHR Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 105.597,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 148.495.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 20 juillet 2011 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet au 20 juillet 2011 de leur fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Anthony J. Sementelli, né le 14 décembre 1962, à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111E, 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Bradley J. Razook, né le 25 mai 1963, à Kansas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111 E, 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 20 juillet 2011 à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Anthony J. Kaufman, né le 16 novembre 1959 à Kansas City, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111E, 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Dean M. White, né le 07 août 1959 à Princeton, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111E, 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Anthony J. Kaufman, né le 16 novembre 1959 à Kansas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111E, 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Dean M, White, né le 07 août 1959 à Princeton, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111E, 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011104165/34.

(110119414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Brie Project N° 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100593/10.

(110113884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

P & F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
R.C.S. Luxembourg B 151.871.

Assemblée Générale

Extraordinaire du 1^{er} mars 2011

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

Les associés:

1) Monsieur Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO, peintre, né à Bougado (Portugal), le 30 avril 1966, demeurant à L-1953 Luxembourg, 10, rue Abbé François Lascombes (51 parts sociales)

2) Madame Gloria Isabel DE ALMEIDA PIEDADE, gérante de société, née à Macieira De Cambra (Portugal), le 27 août 1974, demeurant à L-1880 Luxembourg, 61, rue Pierre Krier (25 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée P & F, ayant son siège social à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart ont pris la résolution suivante:

Résolution unique:

1) Monsieur Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO est propriétaire de 51 parts de la société à responsabilité limitée P & F, établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Monsieur Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Gloria Isabel DE ALMEIDA PIEDADE, qui accepte, 51 parts sociales de la société dont il s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société P & F S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est réparti comme suit:

Monsieur José Inacio MARQUES DE JESUS	24 parts sociales
Madame Gloria Isabel DE ALMEIDA PIEDADE	<u>76 parts sociales</u>
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2011, en 2 exemplaires.

Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO /
Gloria Isabel DE ALMEIDA PIEDADE.

Référence de publication: 2011107338/34.

(110121017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Globafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 9.962.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101891/9.

(110116164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.115,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.034.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerbeg

Signature

Référence de publication: 2011101959/18.

(110116523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.532.026,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 90.563.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011101964/18.

(110115907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

H&M Incentive Program S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.720.

EXTRAIT

En date du 25 mars 2011, Monsieur Stefan Persson a transféré les mille (1.000) parts sociales sous forme nominative représentant l'intégralité du capital social de la société à la fondation de droit suédois Stiftelsen H&M incentive Program ayant son siège au c/o H&M Hennes Mauritz AB, Master Samuelsgatan 46 A, SE-106 38 Stockholm, Suède, inscrite au Swedish County Administrative Board's Register of Foundations sous le numéro 1022758 et au Swedish Companies Register sous le numéro 802426-7190.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011101901/17.

(110116080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.